

ARTELIA

Parc Technologique du Canal
 16, avenue de l'Europe
 Immeuble Octopussy
 31520 Ramonville Saint-Agne
 Tel. : +33 (0)5 62 88 77 00
 Fax : +33 (0)5 62 88 77 19

COMPTE RENDU REUNION DE CHANTIER n°8

CLIENTS RESEAU 31 **DATE DE LA REUNION** 18/03/2014
Projet Interconnexion entre le réseau d'Antichan et le réservoir de Frontignan **LIEU** Frontignan de Comminges
OBJET Réunion de chantier **REF.** 4331320

N°.	DESTINATAIRES	DIFFUSION			
		MAIL	TEL. /PORTABLE	FIXE	
1	Maîtrise d'Ouvrage RESEAU 31	M.HATTINGUAIS	Sylvain.hattinguais@reseau31.fr	06.32.65.63.18	05 62 00 72 86
		M.COMAS	Arnaud.comas@reseau31.fr	06.15.85.40.20	05 62 00 72 80
		M.ROSS	Wiliam.ross@reseau31.fr		
	MAIRIE FRONTIGNAN	M.PLANAS Mme MERIC	Yp.planas@wanadoo.fr mc.meric@orange.fr	06. 79.57.03.49	05 61 79 65 51 05 61 94 11 03
	MAIRIE ANTICHAN	M.DUMAIL	Bernard.dumail@wanadoo.fr		
2	Maîtrise d'Œuvre ARTELIA	M.LACOUTURE	jean-luc.lacouture@arteliagroup.com	06.03.44.67.29	05 62 88 77 00
		M. GUYOMARD	julien.guyomard@arteliagroup.com		
4	Entreprises SARL BORDES	M. BORDES	Bordesgeorges@orange.fr	06.08.28.18.06	05 61 79 66 27
		SARL ICO	M.COMELERAN	lco31@free.fr	06.60.53.45.37

FEUILLE DE PRESENCE / CONVOCATION

ENTITE (ABREVIATION)	NOM	PRESENT	EXCUSE	CONVOQUE*
Maître d'Ouvrage RESEAU 31	M.HATTINGUAIS	X		X
	M.COMAS	X		X
	M.ROSS		X	
MAIRIE FRONTIGNAN	M.PLANAS	X		X
	Mme MERIC		X	
MAIRIE ANTICHAN	M.DUMAIL		X	X
	M. LINARES			
	M. MAURAS	X		
Maître d'œuvre ARTELIA	M.GUYOMARD	X		X

NOM DES ENTREPRISES	REPRESENTEES PAR	PRESENT	EXCUSE	CONVOQUE*
BORDES	M. BORDES	X		X
	Mme BORDES		X	
	M. BORDES G.		X	
ICO	M.COMELERAN	X		X
	M. CAILBEAUX	X		

* Convoqué à la prochaine réunion

LA PROCHAINE REUNION AURA LIEU LE :	Mardi 25 mars 2014.
SITE DE LA REUNION :	Sur le chantier, au niveau du réservoir.
OBJET :	Réunion de chantier

NOTA 1 :	Sauf contestation auprès du MO dans un délai de 8 jours après réception, les termes du présent compte rendu seront considérés comme lus et approuvés par chaque destinataire participant à l'opération.
NOTA 2 :	Les comptes rendus seront uniquement diffusés par courriel. Merci de prévenir en cas de mauvaise réception.

Rédacteur du présent compte rendu : Julien GUYOMARD

1. OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT CR

N°	Compte-rendu	Concerne
1.1.	Sans objet	

2. GENERALITES - ADMINISTRATIF

N°	Compte-rendu	Concerne
2.1.	Sans objet	

3. INTEMPERIES

N°	Compte-rendu	Concerne																					
3.1.	Intempéries déclarées Les jours suivants ont été déclarés en intempéries depuis la réunion du 04/03 : 05/03 ; 06/03																						
3.2.	Cumul des intempéries Le cumul des jours d'arrêt est de 14 jours, répartis comme suit : <table border="1" data-bbox="422 958 1114 1189"> <thead> <tr> <th></th> <th>Intempéries</th> <th>Approvisionnement impossible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>S4</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>S6</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>S7</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>S8</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>S9</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>S10</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>		Intempéries	Approvisionnement impossible	S4	2		S6	1		S7	2	1	S8		2	S9	1	1	S10	2	2	
	Intempéries	Approvisionnement impossible																					
S4	2																						
S6	1																						
S7	2	1																					
S8		2																					
S9	1	1																					
S10	2	2																					

4. COORDINATION SPS

N°	Compte-rendu	Concerne
4.1.		

5. SOUS-TRAITANCE

N°	Compte-rendu	Concerne
5.1.	<p>Sous-traitance</p> <p>Rappel : le MOE donne son agrément à chacune des demandes avant transmission au MOA pour acceptation.</p> <p>Les dossiers d'agrément de sous-traitants devront comporter les documents suivants : <i>DC4 (ex-DC13), DC2, DC6, Attestation sur l'honneur, DC7, RIB, KBIS, Assurance, URSSAF, attestation fiscale versement cotisations, Effectif, Qualifications, Références</i></p> <p>Il est rappelé que le Maître d'ouvrage doit recevoir le dossier d'agrément à minima 15 jours avant l'intervention du sous-traitant sur site. Tout sous-traitant non agréé se verra refuser l'accès au chantier.</p>	Entreprises

6. SUIVI DES ETUDES D'EXECUTION

6.1.		BOR
------	--	-----

7. VISA DES DOCUMENTS D'EXECUTION

N°	Compte-rendu	Concerne
7.1.	<p>Remises de documents – Remarques générales</p> <p>Il est rappelé que tout document EXE doit impérativement être remis au MOE au minimum 15 jours avant le démarrage des travaux, de telle sorte qu'il puisse être visé avant toute intervention sur site.</p> <p>Tout manquement à ce principe de fonctionnement pourra être un arrêt immédiat des travaux en cours, jusqu'à obtention des documents.</p>	Entreprises
7.2.	<p>Bordereau de diffusion des documents.</p> <p>Tout envoi de document relatif aux Etudes d'exécution devra être accompagné d'un bordereau de diffusion indiqué.</p>	Entreprises
7.3.	<p>Procédure de diffusion des documents</p> <p>Tout envoi de document EXE par mail doit être doublé d'un exemplaire papier.</p> <p>Les plans visés seront adressés au MOA (1 exemplaires papier), aux deux maries Frontignan/Antichan (2 exemplaires papier), ainsi qu'au MOE (1 exemplaire papier).</p>	Entreprises

8. AVANCEMENT DES TRAVAUX

N°	Compte-rendu	Concerne
8.1.	<p>Planning</p> <p>Travaux réalisés la semaine précédente : Pose de la canalisation en aval de la la source et passage du ruisseau, pose des équipements électromécaniques dans le local du réservoir.</p> <p>Travaux en cours : Fin de la pose de la canalisation et pose du regard d'arrivée en amont du réservoir. Pose des équipements de fontainerie dans le réservoir et dans le local technique</p> <p>Prévision S+1 : Fin de la pose des équipements dans le local technique et raccordement de la conduite sur le réseau d'Antichan</p>	Ensemble des participants

9. DIVERS

N°	Compte-rendu	Concerne
9.1.	<p>Robinet flotteur</p> <p>Le fonctionnement du robinet flotteur à été modifié de façon à garantir une hauteur d'eau maximale dans le réservoir.</p>	ICO
9.2.	<p>Pose des équipements de fontainerie</p> <p>Le MOA demande que les équipements de fontainerie soient mis en place de façon à ce qu'il soit aisé d'intervenir avec des outils au niveau des pièces. 20 à 30 cm d'espace sera donc laissé autour des pièces.</p>	Entreprises

9.3.	<p>Filtre à poche</p> <p>Mr Dumail attire l'attention sur le fait que la Commune d'Antichan à connu des problèmes de turbidité lors des derniers évènements pluvieux et pense qu'il n'est pas judicieux de se séparer du filtre à poche.</p> <p>Dans tous les cas de figure le filtre à poche ne sera pas conservé sur la ligne d'adduction principale (problème d'exploitation et développement bactérien éventuel) ; toutefois ICO étudie pour la fin de semaine la possibilité de permettre la pose de celui-ci sur le By-Pass en cas de problème momentané de ressource.</p>	ICO
9.4.	<p>Pose de la canalisation</p> <p>L'entreprise a remblayé l'ensemble des tranchées et procédé à la remise en état du terrain sur l'ensemble du chantier en amont du ruisseau (Ensemencement en herbe compris).</p>	BOR
9.5.	<p>Propriété de parcelle</p> <p>Mr Courtège propriétaire de la parcelle où se situe le réservoir de Forntignan-de-Comminges était présent pendant la réunion ; celui-ci s'opposait au fait que les travaux se fasse tant que la vente de la parcelle à Réseau 31 n'était pas acté.</p> <p>Mr Hattinguais a repris contact avec Mr Courtège après la réunion et a réglé le contentieux. Les travaux peuvent dès maintenant être menés à terme.</p>	Ensemble des participants

10. OBSERVATIONS EN ATTENTE DE REPONSE

Les observations en attente de réponse sont rappelées ci-après :

Observations	Concerne	CR	CHAP	REPO NSE	Date limite de réponse fixée par l'entité concernée
Planning du chantier	BOR	1	2.6		Prochaine réunion

Les lignes grisées correspondent à des observations effectuées et disparaîtront au prochain compte rendu.

11. ANNEXES AU CR

N°	Compte-rendu	Concerne
11.1.	Sans objet	SMEA

12. PHOTOS DU CHANTIER



